



Reglementation sur les avoir bricot depot

Par **sandrine**, le **17/01/2012 à 12:54**

Bonjour,rnje me permets par la presente de m'adresser à vous pour savoir si j'ai un recours contre brico depot qui m'a fait un avoir juillet 2011 ecrit valable aout 2011 donc 1 mois pour ma part vrai n'avais pas lu le ticket deplus aout etais en vacances je viens de vouloir l'utiliser ce jour janvier 2012 croyant que la loi francaise donnait un an pour les avoirs et eux viennent de me refuser l'avoir de 8.20 euros. quel recours ai-je ?rnrnmerci.rnrnbien à vous.

Par **pat76**, le **17/01/2012 à 18:39**

BonjourrnrnVoulez engagé une procédure en justice pour une somme de 8,20 euros?rnrnVous allez dépensez plus en frais de courrier recommandé que la somme que vous réclamez et vous n'aurez pas la certitude d'avoir gain de cause devant la juridiction compétente.rnrnA vous de voir si la somme engagée vaut les tracas d'une procédure dont vous ne seriez pas certain de sortir gagnant.